Centre universitaire Ahmed ZABANA Relizane

 Institut des lettres et des langues

 Département de français

**Matière : linguistique**

**Enseignante : Mme ABDOU Fatima**

**TD I Niveau : 2ème LMD**

 **Cours : Le fonctionnalisme**

**Objectifs :**

1. Faire connaitre aux étudiants les notions de base de la théorie fonctionnaliste.
2. Définir une propriété fondamentale du langage humain : la double articulation.

 Le terme de fonctionnalisme désigne un courant d’idées prônées par un groupe de linguistes qui s’inscrivent dans la tradition saussurienne qui envisage la langue comme un système. Cette école met l’accent sur *la notion de fonction* de communication de la langue en essayant de retrouver dans les énoncés les traces manifestes des différents « choix » effectués par le locuteur.

 Le linguiste le plus célèbre de courant est Andrés MARTINET, qui a contribué par son livre « Eléments de linguistique Générale » (1960) à diffuser ses idées.

 L’insistance sur   « la fonction de communication » du langage est à la base du point de vue fonctionnaliste et détermine la fonction ainsi que la nature des éléments qui jouent un rôle du point de vue de la communication.

**Concepts généraux**

1. **Définition de la langue**

 A. Martinet a défini la langue comme : « une langue est **un instrument de communication** selon lequel l’expérience humaines’analyse différemment dans chaque communauté (…), en unités douées d’un contenu sémantique et d’une expression phonique **: les monèmes** ; cette expression phonique s’articule à son tour en unités distinctives et successives ; **les phonèmes**, en nombres déterminé dans chaque langue, dont la nature et les rapports mutuels diffèrent eux aussi d’une langue à l’autre. » (Martinet, 1974, p. 20).

**Explication de la citation :**

 Une langue est, selon A. Martinet, instrument de communication doté d’une double articulation, auquel correspond une organisation particulière des données de l’expérience.

 Martinet propose que la langue contienne des unités minimales significatives (les monèmes) et des unités distinctives (les phonèmes).

 Pour mieux comprendre la fonction de ces unités significatives et distinctives on pose la question suivante : Qu’est ce que la double articulation du langage ?

1. **Double articulation du langage**

 On dit que le langage humain est articulé. Qu’est ce que cela veut dire ?

 Il s’agit de l’existence dans le langage de diverses petites unités qui servent elles-même à composer des unités plus importantes.

 Cette relation entre le signifié et le signifiant nous amène à faire une autre distinction qui nous parait importante du point de vue linguistique. Il s’agit de la double articulation du langage (deux types d’unités découpées sur deux niveaux distinct).

 Selon André Martinet, la double articulation désigne la propriété linguistique selon laquelle toute production langagière peut se découper à deux niveaux.( tout énoncé dans le langage humain s’articule sur deux plans ou deux articulations).

2.1**. La première articulation : niveau des unités significatives**

 **a) monèmes : qu’est ce qu’un monème ?**

 Un monème est une petite unité qui présente un sens et une forme vocale ou graphique.

Un énoncé est une succession ***d’unités minimales de signification*** qu’on appelle ***des monèmes***. Chaque monème à une face formelle (le signifiant) et une face significative (le signifié).

Ces unités minimales peuvent être des noms, des verbes, des adjectifs… (Montagne, acheter, beau…) ou un groupe de mots (boites-aux-lettres).

Un monème peut comporter une partie lexicale : ***le lexème*** et ***un morphème*** à valeur purement grammaticale

Exemple :

 Dans la forme achètera

Achèt  lexème

Era morphème

Martinet établit le découpage suivant des monèmes

 **a.1.Les monèmes autonomes**

 Les adverbes sont des monèmes autonomes car ils peuvent figurer en toutes positions :

Ex :

 Nous organisons une fête aujourd’hui.

 Nous organisons aujourd’hui une fête.

 Aujourd’hui, nous organisons une fête.

 **b.2. Les monèmes fonctionnels**

 Les prépositions sont des monèmes fonctionnels qui servent d’articuler sur d’autres monèmes.

 Les conjonctions de subordination servent à articuler des énoncés sur d’autres énoncés.

 **c.3. Les monèmes dépendants**

Tous les autres mots de la langue (nom, verbe, adjectif qualificatif) sont des monèmes dépendants.

Exemple :

 Mes parents sont partis en France la semaine passée.

Mes parents, France, partis **: monèmes dépendants**.

En **: monème fonctionnel.**

La semaine passée : **monème autonome.**

**Application**

Dites il y a combien de monèmes dans les phrases suivantes

1. L’enfant dormira
2. L’équipe de hand –ball remporte la coupe d’Afrique

 **TD 2**

 **La double articulation (suite)**

**1.2. La deuxième articulation : le nivaux des unités distinctives**

Les monèmes se segmentent eux-aussi en unités sonores plus petites : les **phonèmes** n’ayant pas de sens en soi mais qui participent à l’identification du sens des unités significatives en permettant de les distinguer les une des autres.

Exemple : dans Bateau  / bato/, râteau /rato/ , gâteau /gato/

/b/, /r/, /g/ sont des unités distinctives qui servent à isoler le sens des 3 unités significatives.

**Remarque :**

 La double articulation des langues constitue le fondement d’une économie importante dans la production des énoncés linguistiques c’est-à-dire aves un nombre limité de phonème (entre vingt-six et trente en moyenne dans chaque langue), on peut construire un nombre illimité de monèmes et par la suite un nombre illimité d’énoncés.

1. **La notion d’économie du langage**

 Ce type d’organisation de la langue qui existe dans toutes les langues décrites à ce jour, A. Martinet en déduit que : « *seule l’économie qui résulte de la double articulation permet d’obtenir un outil de communication d’emploi général et capable de transmettre autant d’information à aussi bon compte ».*

 La première articulation des langues réalise un codage économique où une infinité de messages peut être envisagée au moyen de quelques milliers ré-employables d’un message à l’autre (les monèmes).

 La deuxième articulation apparait alors comme un surcodage très économique et G. Mounin résume cette idée « *Non seulement nous pouvons exprimer notre expérience du monde au moyen de quelques milliers de monèmes seulement, mais encore ces milliers de monèmes sont fait eux-mêmes à partir de trente à cinquante signes sonores minimaux, selon les langues : les phonèmes de chaque langue. ».*

1. **La notion de fonction**

Les unités linguistiques sont définies par leur fonction dans la communication non pas par leur forme, ou leur place dans l’énoncé.

Par exemple en français les sons /t/ et /r/ constituent deux phonèmes distincts parce qu’ils distinguent le mot [barre] de [balle].

En Sango qui est une langue africaine les mots [ para] et [ pala] ont le même sens qui signifie *œuf*, donc dans la langue Sango /r/ et /l/ sont deux variantes d’un seul et même **phonème.** Donc le phonème est défini par sa fonction de distinction dans la communication et non par lui-même

1. **La description fonctionnaliste**

Les principaux composants de la description fonctionnaliste sont au nombre de deux :

1. la phonologie fonctionnelle qui étudié les éléments de la deuxième articulation, fait la liste des phonèmes, détermine leurs traits pertinents, les classe selon ces traits et recherche les règles qui commande leur combinatoire.
2. La syntaxe fonctionnelle qui étudie la première articulation, fait la liste des monèmes.

**APPLICATION**

Quelles unités de 1ère et 2ème articulation sont communes aux trois phrases ci-dessous (monèmes et phonèmes communs)

* Si tu veux, j’irai le voir demain
* je veux voir ce que je peux faire.
* Il ira demain s’il ne pleut pas.